

Nouveau droit matrimonial : petit pas et grandes idées

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 789

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Défaite du dynamisme

Comme l'a relevé l'ensemble de la presse, le rejet de la Garantie contre les risques à l'innovation n'est pas un drame. Regret seulement, à la mesure de la dimension du projet. Par contre l'illustration qu'il nous donne de la capacité de réaction des milieux patronaux est intéressante.

Le caractère relativement minimal du projet (un premier projet plus touffu avait été rejeté par le Parlement), n'a pas empêché les patrons de lancer le référendum. Une position de principe qui marque la frontière au-delà de laquelle la présence de l'Etat n'est pas tolérée. Malgré les dénégations, l'attitude des patrons se double d'une animosité contre Furgler qui, s'il n'est pas un homme de gauche, a des idées propres et le goût de les réaliser, ce qui tranche sur la docilité de ses prédécesseurs (radicaux) à la tête du Département de l'économie publique. Les récentes déclarations du président du Vorort, Louis von Planta, le laissent clairement entendre: les milieux économiques n'ont pas confiance en l'actuel Conseil fédéral, relais insuffisamment docile. Le référendum contre la GRI, mesure préventive, annonce la couleur et donne le ton pour la révision de la loi sur les banques, le droit des SA, la loi sur les cartels.

Paradoxalement, dans le même temps, ces mêmes milieux économiques ne dédaignent pas l'aide de l'Etat. A travers le programme de relance 83, il passe commande pour près d'un demi-milliard de francs aux grandes entreprises d'armement, dont Buehrle, consacre 400 millions pour l'achat de camions militaires à Saurer (qui a cessé cette activité depuis). A travers la garantie des risques à l'exportation, la Confédération assure pour un demi-milliard le projet hydro-électrique (Atatürk)

en Turquie. La fabrication sous licence en Suisse du char Léopard nous coûte 600 millions de plus que si on l'avait acheté clé en main. Toutes ces mesures, qui visent à conserver les structures économiques existantes, ne soulèvent pas d'opposition.

Le rejet de la GRI est la victoire des «grands-pères» de l'économie, dont la situation n'est plus à faire, insensibles au progrès continu du secteur des services en Suisse, donc à un déséquilibre croissant des sources de richesse. Victoire à la mode de la politique agricole: les gros parlent pour les petits, ceux qui ont parlé au non de ceux qui aimeraient faire. Défaite du dynamisme.

A PROPOS DU TRIANGLE

Ceux qui, à l'instar du député et conseiller national ultra-radical Philippe Pidoux, craignent que la GRI profite au mieux au Triangle d'Or, peuvent toujours analyser les résultats de la votation: majorité négative à Zurich et dans les divers cantons concernés.

NOUVEAU DROIT MATRIMONIAL

Petit pas et grandes idées

L'acceptation du nouveau droit matrimonial est réjouissante et marque une étape importante de la concrétisation du principe d'égalité reconnu en juin 1981. Pourtant le bilan de ces quatre dernières années ne doit pas nous faire oublier le travail gigantesque à fournir encore pour gommer, à tous les niveaux, les inégalités relevant du droit, bien sûr, mais aussi les inégalités pratiques. A titre

GREENPEACE

L'exercice du pouvoir fragmenté

Ça se lit comme un roman policier (de policier à politique, il n'y a que la finale qui change). Mieux qu'un roman: un vécu à épisodes, se déroulant, se dévoilant en temps réel. Et comme le pouvoir prétendait et confessait qu'il apprenait par la presse ce qui le concernait lui-même, le lecteur des journaux avait l'illusion d'en savoir plus que les dieux eux-mêmes sur leur secret.

Tant mieux pour le plaisir de lire. Mais il est utile de dépasser l'image un peu simple du combat entre les preux journalistes et le pouvoir cachottier, qui couvrait ou qui mentait. La presse française n'a jamais apporté de preuves au terme d'une enquête originale sur l'attentat contre le *Rainbow Warrior*; elle a pu, par recoupements des fuites et contrôle auprès d'informateurs sûrs, dégager des pans de vérité. Son mérite incontestable, c'est d'avoir su faire la part de l'intox et la part du vrai. Mais si *L'Express* se disait en mesure de révéler le nom des deux plongeurs (un capitaine et un sergent-chef) qui ont commis l'attentat, alors que les agents

d'exemple, Genève a réussi l'exploit de pondre un projet d'article constitutionnel cantonal reprenant à quelques mots près les termes de l'article fédéral. Quatre ans pour ce prodigieux effort! Lenteur donc, mais aussi difficulté de faire passer dans les faits une idée admise. Révéléateur l'écart d'un peu plus de 5% entre le «oui» au principe d'égalité (14 juin 1981) et le «oui» au nouveau droit matrimonial (22 septembre 1985).

Rappel: le Comité vaudois du 14 juin et Domaine Public ont consacré, en février dernier, la première (et finalement la seule) brochure comparative et informative sur le nouveau droit (encore disponible à l'adresse suivante: Comité vaudois du 14 juin — 1699 Maraçon).